



GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie
27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Rôle actuel et futur de l'auxiliaire médical en rythmologie interventionnelle

« Les Délégations de tâches »

Jimmy, IDE CH LE MANS

Guibert

Cardiologie Interventionnelle



Présentation du Centre

- Centre Hospitalier du Mans
- Service de cardiologie
- 11 lits d'USIC, 24 lits de cardiologie, 14 lits d'hospitalisation programmées, Consultations externes et explorations fonctionnelles
- Astreinte de coronarographie 24h/24 et astreinte de rythmologie
- Rythmologie interventionnelle: 190 ablations, 70 EEP, 60 DAI, 220 PM, 90 MCI
- 3 PH de rythmologie
- 6 IDE en Coronarographie et Rythmologie et Télécardiologie





GRUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Définition d'un protocole de coopération entre professionnels de santé

Le protocole de coopération, entre professionnels de santé permet la mise en place entre des médecins délégués et des professionnels paramédicaux délégués des actes dérogatoires au regard des décrets de compétences de chacun.

Le médecin reste responsable des actes dérogatoires réalisés auprès des patients (responsabilité non déléguable).



GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Objectifs d'un protocole de coopération entre professionnels de santé

- Optimiser le parcours de soins.
- Réduire les délais d'attente, de rendez-vous ou d'examens.
- Développer des organisations nouvelles entre professionnels.
- Favoriser l'évolution de l'exercice professionnel médical et paramédical avec l'extension des champs d'intervention des professions.
- Optimiser le temps médical en permettant de centrer leur activité sur de nouveaux patients, des prises en charges complexes, des missions d'expertise.



www.rythmologie.fr





Les différents types de protocole de coopération entre professionnels de santé

- **Les protocoles de coopération nationaux** : ils sont élaborés par la Haute Autorité de Santé, au niveau national.



- **Les protocoles de coopération autorisés au niveau régional** : valides, s'ils sont parus au Journal Officiel (à partir de mars 2021) et valorisés en Protocole de coopération national.



- **Les protocoles de coopération locale** : ils sont élaborés par des équipes de professionnels volontaires. Après sa rédaction, ils seront autorisés par le responsable de la structure ou de l'établissement sans avis de la Haute Autorité de Santé.



Encadré 1. Les expérimentations

TOME 1 - RAPPORT IGAS N° 2021-051R

répon accuei Elle ne	13	Mener, dès début 2023, une concertation sur le contenu et le degré d'élargissement du champ de compétences infirmier à partir des missions à développer notamment la prévention, la coordination et les soins de proximité. Intégrer à la réflexion les pratiques réelles de terrain, en particulier certains	1	DGOS	T3 2023	en nt.
----------------------------	----	---	---	------	---------	-----------

1.1.3.1 Les limites des protocoles de coopération

[4] raiso
un c
COOR

[19] Depuis 2009, les protocoles souffrent d'un manque d'adhésion des acteurs en raison de procédures qui, malgré les assouplissements récents, restent longues et lourdes à initier selon les équipes de terrain rencontrées par la mission. À ce jour, 43 protocoles de coopération concernent les infirmiers sur les 56 protocoles nationaux autorisés¹⁶. La direction générale de l'offre de soins (DGOS)¹⁷ ne recense pas les données sur le nombre d'infirmiers engagés dans ces dispositifs

tte
ans
eux

- Projet Santé 2022
- Rapport IGAS octobre 2021

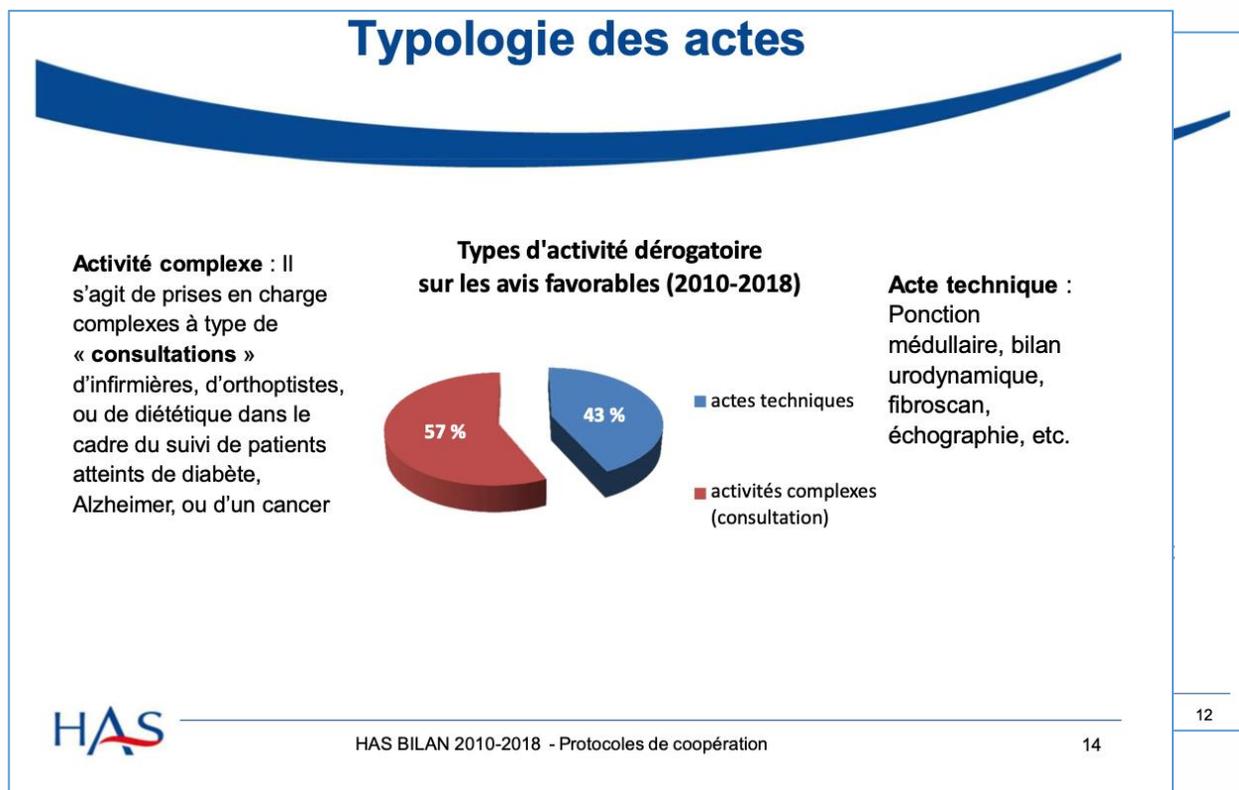
Avec la contribution de Christine d'AUTUME
Membres de l'inspection générale des affaires sociales

2021-051R
Novembre 2021

e infirmière
ace par



EVALUATION HAS 2018





Protocole de coopération en 2023

MINISTÈRE

Reche

Le nouveau dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

La ré-affirmation d'une volonté de faciliter de nouvelles modalités de partage d'activités

- entre professionnels de santé volontaires et partageant un exercice en équipe
- à leur initiative
- par une déclaration simplifiée de la mise en oeuvre sur la plateforme ministérielle

Deux modèles de protocoles de coopération possibles

- des protocoles ayant vocation à être déployés en national autorisés par arrêté ministériel
- des protocoles locaux, au seul usage de l'équipe promotrice, dont les modalités de mise en oeuvre seront définies ultérieurement
- en référence à des exigences essentielles de qualité et de sécurité définies par décret R. 4011-1 (voir textes de référence)

Un pilotage national pour les protocoles nationaux

- création d'un comité national des coopérations interprofessionnelles
- qui publie un appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- qui sélectionne et appuie une ou plusieurs équipes rédactrices
- qui suit et évalue la mise en oeuvre des protocoles nationaux

Une prime de coopération peut être attribuée à certains professionnels de santé délégués déclarés pour un protocole de coopération autorisé et qui répondent aux conditions fixées par décret (voir les textes de référence).



24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Informations de mises à jour | Gestion des cookies | Nous contacter



IN EN ÉCHOGRAPHIE CARDIAQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le service public de la diffusion du droit

DROIT NATIONAL EN VIGUEUR

PUBLICATIONS OFFICIELLES

AUTOUR DE LA LOI

Droit et jurisprudence de l'Union européenne

Droit international

BULLETINS OFFICIELS

BULLETINS OFFICIELS DES CONVENTIONS COLLECTIVES

JOURNAL OFFICIEL

DÉBATS PARLEMENTAIRES

QUESTIONS ÉCRITES PARLEMENTAIRES

DOCUMENTS ADMINISTRATIF

Publications officielles > Journal officiel > Arrêté du 27 décembre 2019 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Télésurveillance, consultation de titration ... »

Effectuer une recherche dans :

Tous les contenus Dans tous les champs Ex. : L. 121-1, CGI, 10-15056, dol, majeurs protégés

RECHERCHE AVANCÉE

Retour au Sommaire du JO < Texte précédent Texte suivant >

IMPRIMER COPIER LE TEXTE

Arrêté du 27 décembre 2019 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémedecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un infirmier »

NOR : SSAH1936424A
ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/27/SSAH1936424A/jo/texte>
JORF n°0303 du 31 décembre 2019
Texte n° 96

Extrait du Journal officiel électronique authentifié
PDF - 81 Mo

Rechercher dans le texte...



Réinitialiser



Section 3 : Protocoles expérimentaux locaux (Articles L4011-4 à L4011-4-8)

> Article L4011-4

Modifié par LOI n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 97

I.-Des professionnels de santé exerçant en établissement de santé public ou privé ou au sein d'un groupement hospitalier de territoire mentionné à l'article L. 6132-1 peuvent, à leur initiative, élaborer et mettre en œuvre des protocoles locaux de coopération, sur décision du directeur de l'établissement et, dans les établissements publics de santé, après avis conforme de la commission médicale d'établissement ou, le cas échéant, de la commission médicale de groupement et de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Dans les établissements de santé privés, l'avis conforme est rendu par les instances mentionnées aux articles L. 6161-2 et L. 6161-2-1.

Ces protocoles ne sont valables qu'au sein de l'établissement ou du groupement hospitalier de territoire promoteur. Le directeur de l'établissement déclare la mise en œuvre de ces protocoles auprès du directeur général de l'agence régionale de santé territorialement compétente. Celui-ci transmet ces protocoles pour information à la Haute Autorité de santé ainsi qu'au comité national des coopérations interprofessionnelles mentionné à l'article L. 4011-3.

Les protocoles locaux doivent satisfaire aux exigences essentielles de qualité et de sécurité mentionnées à l'article L. 4011-2.

II.-Le directeur de l'établissement transmet annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé les données relatives aux indicateurs de suivi des protocoles. Il l'informe sans délai des événements indésirables liés à son application.

En cas de non-respect des dispositions d'un protocole ou d'événement indésirable grave, le directeur de l'établissement peut suspendre la mise en œuvre de ce protocole.

Lorsqu'il constate que les exigences essentielles de qualité et de sécurité mentionnées à l'article L. 4011-2 ne sont pas garanties ou que les dispositions du protocole ne sont pas respectées, le directeur général de l'agence régionale de santé territorialement compétent peut suspendre la mise en œuvre ou mettre fin à un protocole local de coopération.

III.-A la demande d'un ou de plusieurs établissements de santé ou à son initiative, le comité national des coopérations interprofessionnelles peut proposer le déploiement d'un protocole local sur tout le territoire national. Ce déploiement est autorisé par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, après avis de la Haute Autorité de santé.

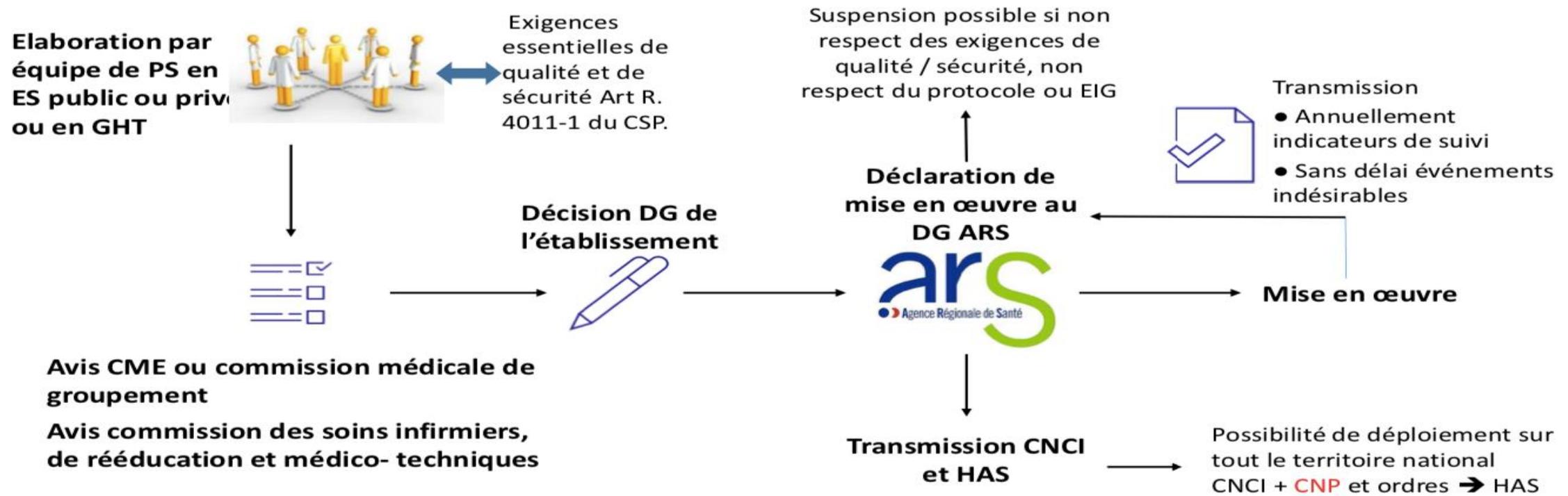
IV.-Un décret fixe les conditions d'application du présent article et notamment :

1° Les dispositions de la section 2 du présent chapitre qui s'appliquent au déploiement sur tout le territoire national d'un protocole local en application du III du présent article ;

2° La nature des indicateurs mentionnés au II qui comprennent un suivi de la qualité des soins.



Parcours d'un protocole local en ES





Pourquoi déléguer?

Notre constat de départ





Pourquoi déléguer?

Fig.3 Effectif, densité¹ et évolution des cardiologues² par département
Pays de la Loire, France (01/01/2021)

	Ensemble			dont libéraux ³	
	Effectif	Densité ¹	TCAM ⁴ 2016-2021	Effectif	Densité ¹
Loire-Atlantique	157	11,1	+2,9%	100	7,1
Maine-et-Loire	66	8,1	+3,0%	40	4,9
Mayenne	13	4,2	-2,8%	11	3,6
Sarthe	29	5,1	-1,9%	23	4,1
Vendée	51	7,5	+10,5%	42	6,2
Pays de la Loire	316	8,4	+3,1%	216	5,7
France	7 410	11,1	+1,2%	5 173	7,7

Sources : Drees / Asip-Santé, répertoire RPPS, 2016, 2021 ; Insee - Exploitation ORS Pays de la Loire
1. Pour 100 000 habitants. 2. Y compris médecins remplaçants. 3. Y compris mixte.
4. Taux de croissance annuel moyen du nombre de médecins.

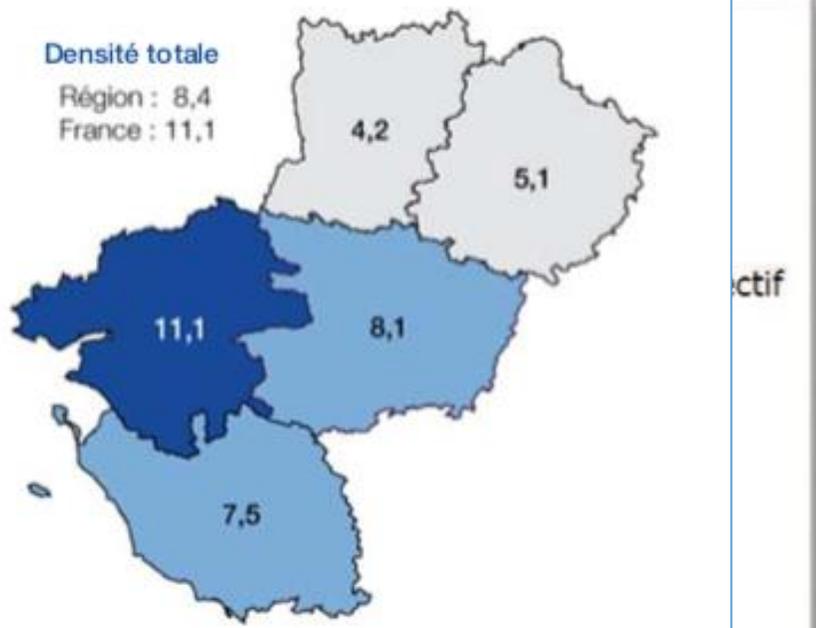


Figure 1 : Effectif des cardiologues inscrits à l'Ordre par tranches d'âge.
Source : CNOM, 2017.



24^{es}

Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023



Exempl

un protocole de

Nursing

O20

Introduction of a Nurse-Led Implantable Loop Recorder (ILR) Implantation Service

General Poster Abstract



ORIGINAL ARTICLE

A nurse-led implantable loop recorder service is safe and cost effective

Wei Yao Lim MBCHB, Nikolaos Papageorgiou MD, Shivasankar M. Sukumar MBBS, Sophia Alexiou BSc, Neil T. Srinivasan PhD, Christopher Monkhouse BSc, Holly Daw BSc, ... See all authors

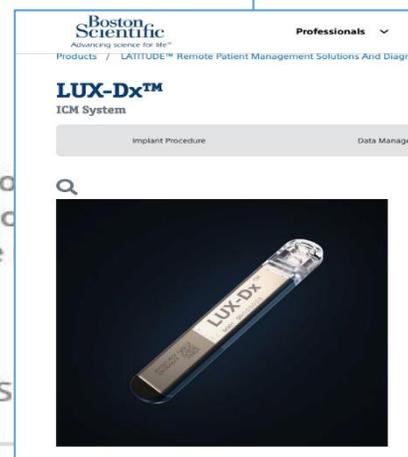
First published: 02 October 2019 | <https://doi.org/10.1111/jce.14206>

Wei Yao Lim and Nikolaos Papageorgiou contributed equally.

Disclosures: RJS has had research agreements and speaker fees from Abbott, Medtronic, Boston Scientific and Biosense Webster. PDL has received educational grants from Medtronic and Boston Scientific. MF has received speaker fees from Biotronik and Medtronic. All other authors have relationships relevant to the contents of this paper.

Read the full text >

PDF TOOLS





GRUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es}

Journées de Rythmologie
27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes



Projet d'équipe

Délégant : Cardiologue

Délégué : Infirmier de salle de rythmologie



Rédaction du protocole en collaboration avec la Direction des soins, l'encadrement supérieur, l'encadrement de proximité et la Direction des finances selon le modèle en ligne sur santé.gouv

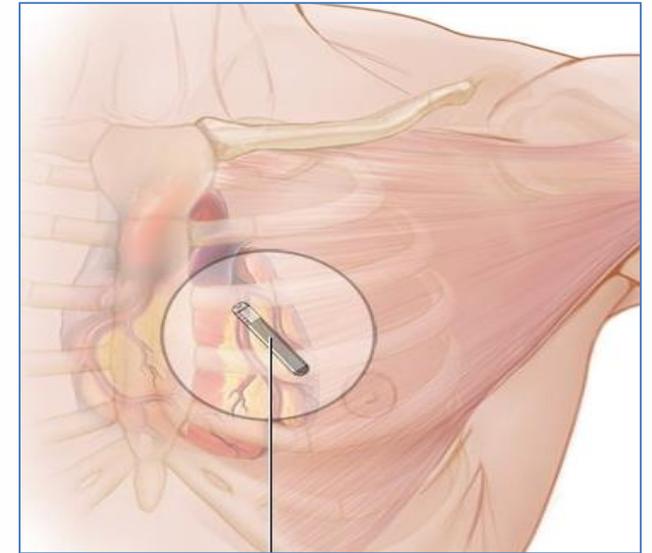
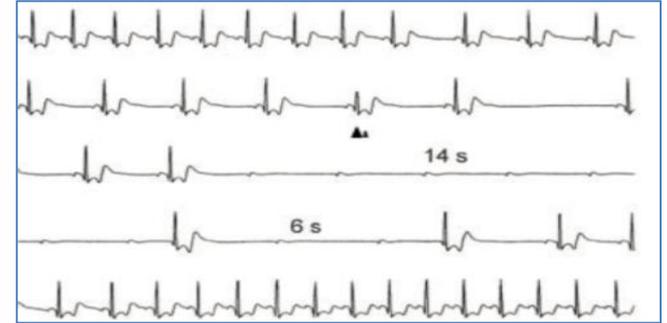
w w w . r y t h m o l o g i e . f r





Description de l'acte délégué dans le cadre du protocole local

- Appareil ayant une batterie d'une durée de fonctionnement de 3 ans.
- « Injecté » en sous-cutané.
- Permet l'enregistrement de tracés-ECG.
- Permet de diagnostiquer des troubles du rythme dans le cas de :
 - malaise,
 - syncope,
 - palpitations,
 - à la suite d'un AVC (recherche de Fibrillation Atriale).
- Geste à très faible risque de complication





Lieu de réalisation de cet acte délégué

- Salle aux consultations de cardiologie existante et déjà équipée. (forfait SE7)



- Besoin dans l'immédiat d'une demi-plage de consultations par semaine.
- 4 procédures programmées au maximum.



24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023



Parcours patient

Parcours Implantation d'un moniteur cardiaque implantable sous cutané (MCI) par un Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) en lieu et place d'un Médecin

PROGRAMMATION

CONSULTATION

CARDIOLOGUE
ou
NEUROLOGUE

SECRETAIRE
CS
CARDIOLOGIE

CARDIOLOGUE
DELEGANT

SECRETAIRE
CS
CARDIOLOGIE

IDE
DELEGUE

SECRETAIRE
CS
CARDIOLOGIE

IDE
DELEGUE

SECRETAIRE
CS
CARDIOLOGIE

>Pose l'indication d'implantation d'un MCI lors d'une visite HC ou au cours d'une cs

>Remplit le bon de programmation

>Dépose le bon à l'IDE de programmation (HC) ou secrétaire CS cardio (Cs)

>Fait valider la demande au cardiologue délégué

>Valide la demande en s'assurant de l'inclusion du patient dans les critères déterminés par le protocole

>Remet le bon de programmation à la secrétaire des Cs de cardiologie

>Planifie le RDV / agenda « IDE-Protocole Holter Implantable » et s'assure de la présence concomitante du Dr Délégué⁽¹⁾ et Ide Délégué⁽²⁾ en cs (salles 3 et 4)

>Envoie convoc au patient + Fiche d'information et de consentement pour l'implantation d'un enregistreur d'événements cardiaque sous-cutané (GED)

>Commande le Holter

>Prévoit consentement délégation acte (annexe3) et autres supports utiles

>Accueille le patient

>Vérifie l'UF d'admission

>Vérifie que le patient a rapporté la fiche d'information et de consentement

>Orie le patient en salle d'attente

>Accueille le patient

>Informe de la délégation de l'acte

>Remet Annexe 3 et recueille consentements

>Acte : Cf PROTOCOLE

>Fait codage

> initie le CR et le remet au patient

>Remet les consentements signés à la secrétaire

>Numérise les différents consentements dans le DPI

(1) Drs Délégués = Dr AMELOT ou Dr COLLARD

(2) Ide Délégué inscrit ses absences sur planning ORBIS // Sct Alerte IDE délégué au 37204 ou 32556 en cas d'annulation de programme du Délégué



24^{es}

Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Formation des Délégués

➤ Formation

→ Forma
locale e
indicati

→ Forma
geste
cutané

→ Forma

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée Laure HARLÉ, Chef de Produits Diagnostic et Télésurveillance, atteste que Monsieur **Kévin ROUSSEAU**, Infirmier en Cardiologie Interventionnelle à l'Hôpital du Mans, a suivi une formation le 16 juin 2023 portant sur le moniteur cardiaque Implantable Reveal LINQ de marque Medtronic.

Au cours de cette formation, les points suivants ont été abordés :

- Indications d'implantation du MCI, études et recommandations
- Caractéristiques du dispositif Reveal LINQ
- Algorithmie du Reveal LINQ
- Procédure d'implantation du Reveal LINQ (site d'insertion, implantation, activation)
- Fonctionnement de l'application de programmation sur tablette LINQ Mobile Manager
- Reprogrammation du dispositif
- Appariement en télécardiologie

Cette attestation est délivrée pour servir et valeur ce que de droit.

Fait à Paris, le 04 juillet 2023

Laure Harlé

MEDTRONIC FRANCE S.A.S.
9 Boulevard François Rolland
75014 PARIS

S.A.S. au capital de 6 584 721,44
SIRET 722 008 232 40224 - TVA FR 61 722 008 232

Medtronic



➤ Formation pratique :

→ à l'anesthésie locale et à la suture (2 h) :

Formation pratique réalisée par le délégant à la réalisation de l'anesthésie locale et des différents modes de fermeture cutanée (fils, colle, strips, agrafes) sur pieds de porc ou à l'aide d'un matériel pédagogique adapté (peau synthétique)

→ Supervision et évaluation du délégué réalisés sur les gestes techniques (fils, colle, agrafes)

→ à l'insertion du MCI (de l'anesthésie à la suture) (15 procédures) :

- minimum 5 observations d'insertion de MCI par le délégant,
- minimum 10 insertions de MCI par le délégué sous supervision du médecin délégant.



GRUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes



Entrainement aux Sutures.



w w w . r y t h m o l o g i e . f r





GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es}

Journées de Rythmologie
27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Maintien des compétences

- 20 implantations minimales par an et par délégué
- Formation continue : par industriel en cas d'évolution des dispositifs, congrès ou journée formation



GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es}

Journées de Rythmologie
27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Devenir du Protocole Local

- Evaluation à 1 Mois auprès des patients
- Réunion trimestrielle pour évaluer la délégation
- Déclaration de possibles événements indésirables graves à l'ARS



GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Suivi du protocole de coopération: Indicateurs

Utilité: nombre de patients PEC dans la filière/ nombre total d'implantations MCI

Effcience: nombre de reprises par délégrant

Sécurité: nombre d'EIG et complications à 1 mois

Satisfaction: professionnels de santé et patients



w w w . r y t h m o l o g i e . f r





GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Premiers retours d'Expériences

- Points Positifs:
- Temps adapté par patient 45min-1h (versus ½ Journée auparavant)
- Temps dédié pour le patient, temps d'échange
- 12 Implantations en solo:0 recours au médecin déléguant
- Rappel le lendemain apprécié par les patients
- Fluidité du parcours
- Intérêt des collègues aux consultations



w w w . r y t h m o l o g i e . f r





GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie
27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

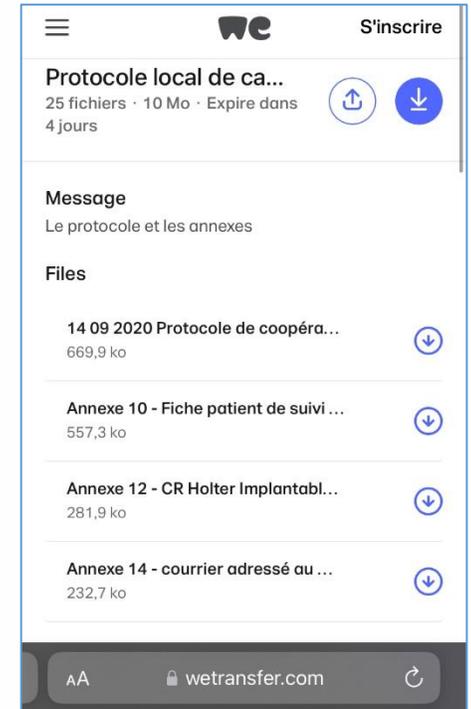
Premiers retours d'Expériences

- Points à améliorer:
 - Beaucoup de tâches Administratives
 - Gestion de l'entourage aux consultations parfois compliquée
 - Communication parfois difficile (Aphasie...)



Comment mettre en place le Protocole Local de coopération dans votre Centre

- Soit attendre le protocole local de l'HEGP
- Soit récupérer le protocole local du CH du Mans
 - Envoyer un mail pour demander le partage du protocole au Directeur des Soins du CH Le Mans
 - Préciser le nom du Centre et le(s) médecin(s) référent(s):
 - fribouchon@ch-lemans.fr
 - S2DirectiondesSoins2@ch-lemans.fr





GRUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

- Modifier, adapter le protocole local à votre fonctionnement.
- Le présenter obligatoirement et obtenir la validation de:
 - La commission des soins de votre établissement
 - La commission Médicale
- Obtenir la signature du directeur ou de la directrice de votre établissement
- Informer votre ARS de la mise en place du Protocole Local
- Déclarer en ligne la mise en place du protocole et l'équipe de délégation



w w w . r y t h m o l o g i e . f r





GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Soit Attendre la Création d'un Protocole National

- Délai?



w w w . r y t h m o l o g i e . f r





GRUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

CONCLUSION

- Réduction des délais d'implantation d'1 MCI
- Collaboration accrue entre les professionnels
- Libération de temps pour les Rythmologues
- Accroissement de l'intérêt professionnel Infirmier
- Avancée vers une reconnaissance d'une profession
- Gain financier pour les établissements
- Création d'une filière dédiée



GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie
27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Limites de la coopération

- Faible reconnaissance financière
- Pas de cumul si inscription dans plusieurs protocoles
- Spécialisation?



GRUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es}

Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes



w w w . r y t h m o l o g i e . f r





GRUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

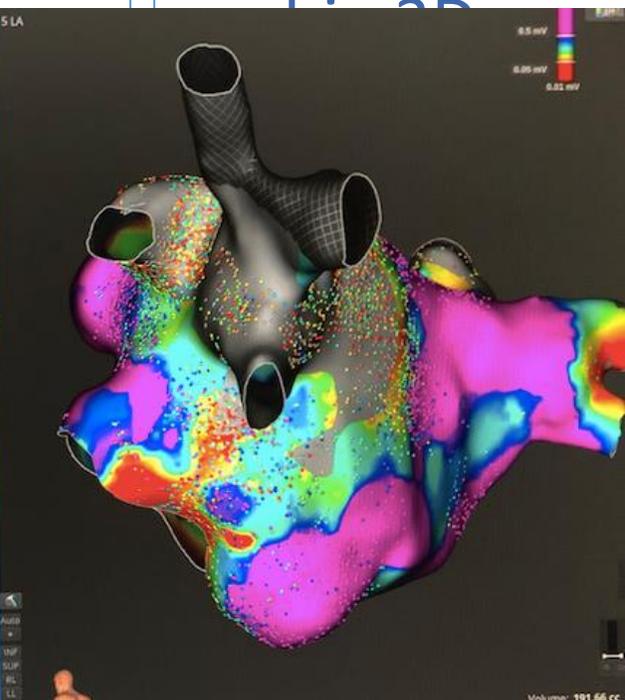
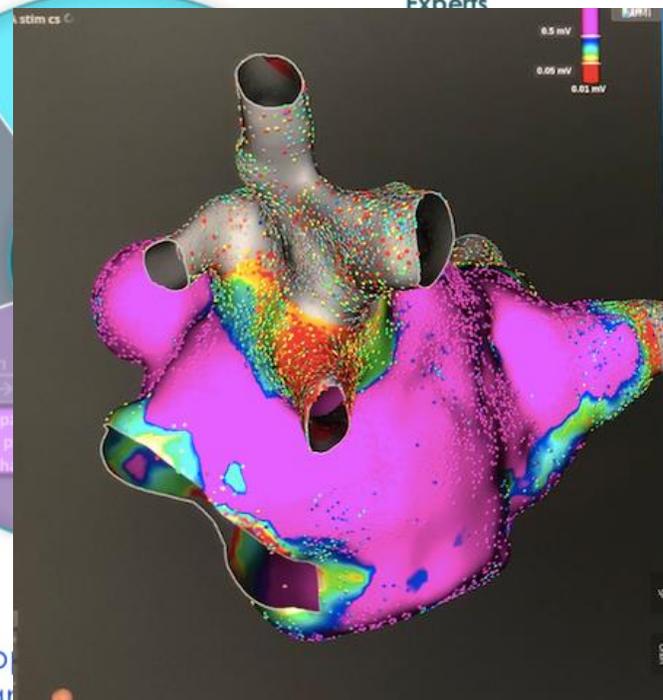
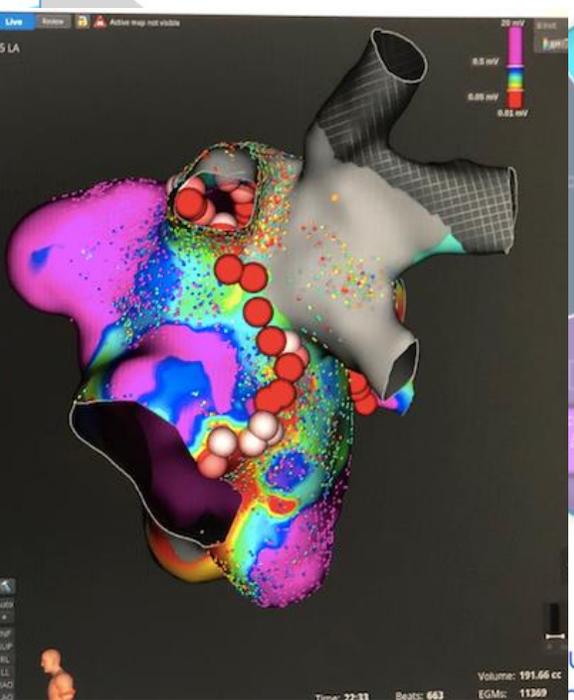
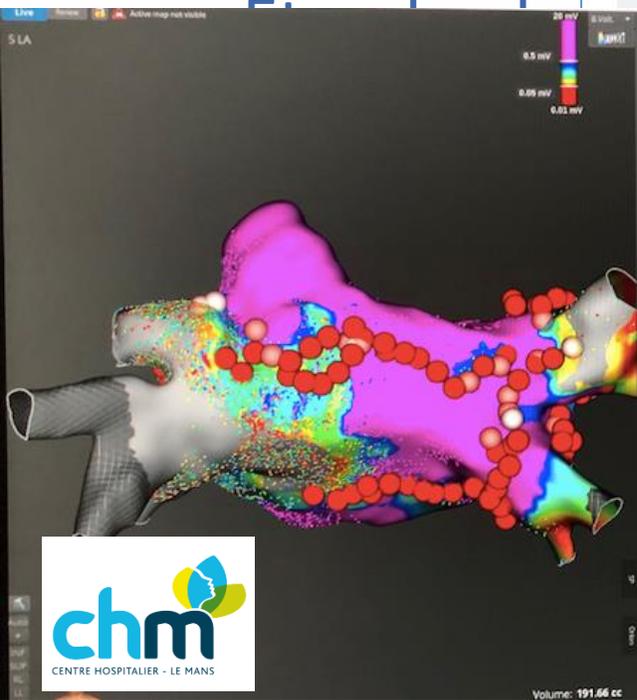
Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes

Nouveau

Explorez nos services

Boston
Scientific

Connexion avec des
Experts



W W W . r



GROUPE DE RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE



24^{es} Journées de Rythmologie

27/29 septembre 2023

Avignon
Palais des Congrès
Cité des Papes



w w w . r y t h m o l o g i e . f r

